

Initiatives ministérielles

Je me demande si la présidence a tenu compte de tous ces éléments, puisque les amendements que nous proposons aujourd'hui, notamment les motions n^{os} 1 à 20, touchent l'objet même de cette mesure, puisqu'ils visent à rétablir la Société d'expansion du Cap-Breton. Même si j'accepte la décision rendue, je suis très déçu du fait que la présidence n'autorise qu'un débat de 10 minutes à l'étape du rapport sur un aspect important de la politique gouvernementale. Je veux savoir si la présidence a tenu compte de tous les facteurs dont j'ai fait mention.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne disposeront que d'un petit dix minutes pour discuter de vingt amendements qui touchent, selon moi, et je suis convaincu que d'autres députés de ce côté-ci sont d'accord là-dessus, la vie économique d'une île qui subit depuis un bon moment les pressions exercées par l'administration d'en face.

[Français]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos qui vous ont été adressés quant au regroupement des motions n^{os} 1 à 20 déposées par l'honorable leader de l'opposition. Mais à la lecture des amendements proposés, la Chambre se rendra compte que ce qu'a proposé le député, c'est tout simplement de supprimer tous les articles concernant la fusion de la Société d'expansion du Cap-Breton avec l'APECA. Aucune nouvelle idée n'a été proposée. Donc, votre décision, monsieur le Président, d'une part, de regrouper les motions et, d'autre part, d'accorder dix minutes aux intervenants, me semble tout à fait justifiée compte tenu du manque de substance et d'idée dans le contenu des motions présentées par le leader de l'opposition.

• (1045)

[Traduction]

M. Dingwall: Monsieur le Président, donc, pour être juste et raisonnable, le député d'en face pourrait conclure que, comme il y a 20 amendements, si on multipliait 10 minutes par 20, cela donnerait un débat assez long.

Je me demande si le député accepterait ou non de donner aux députés de l'opposition au moins 30 ou 40

minutes pour débattre ces 20 amendements, au lieu de seulement 10 minutes.

[Français]

M. Robitaille: Non, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à rassurer l'honorable leader parlementaire de l'opposition que la Présidence comprend très bien la déception auquel fait référence l'honorable député. Mais, encore une fois, ce qui a guidé la Présidence dans sa décision, c'est le souci de respecter la règle et la tradition parlementaires qui veulent que le Président cherche en quelque sorte à bien contrôler l'étape du débat de l'étude du rapport d'un projet de loi.

Comme l'ensemble des amendements de 1 à 20 visent, non pas à apporter des amendements de substance mais à retrancher des articles du projet de loi pour en exclure, à toutes fins pratiques, la dimension qui touche la région du pays que représente l'honorable député, il y a là comme un fil conducteur, et c'est ce qui a guidé la Présidence dans sa décision de regrouper ce genre de motions.

Mais, encore une fois, la Présidence tient à rassurer l'honorable député qu'elle comprend très bien sa préoccupation, sa déception, mais que, encore une fois, en toute conformité avec la tradition de cette Chambre, le Président a cherché, d'une part, à regrouper les motions d'amendement et, deuxièmement, en ayant à l'esprit qu'elles ont un peu toutes le même effet concernant l'impact de ce projet de loi sur la région que représente l'honorable député.

[Traduction]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai peut-être mal interprété ce que vous avez dit. Vous n'êtes pas en train de dire, comme le député l'a mentionné, que la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton et les amendements présentés par les députés de l'opposition pour empêcher cette dissolution ne sont pas importants. Ai-je bien compris les propos de la présidence?

La présidence est-elle en train de dire aux députés de l'opposition que ce n'est pas là une question de fond? Cette question touche une région du pays où le chômage dépasse 28 p. 100, comme l'ont indiqué les ministères. J'espère que j'ai mal interprété les propos du Président